



Séance Plénière du 04 mars 2011 Compte-Rendu

Le 4 mars 2011 s'est tenue à l'Hôtel de Région de la Martinique la séance plénière du Comité de Bassin.

Membres Présents

M. Daniel CHOMET	Président du Comité de Bassin
M. Antoine VÉDÉRINE	} Représentants des Communes
Mme Josette NICOLE	
M. Alex PAVIOT	
M. Fabrice HAZARD	Chambre d'Agriculture
M. Marcel DONGAR	Distributeurs d'eau
M. Maurice MONTÉZUME	Vice-Président - Association de Consommateurs
Mme Véronique PAMPHILE	} Associations de protection de la nature et de l'environnement
M. Arthur TRÉBEAU	
M. Jacques DENIS	} Personnalités désignées par le Préfet
M. Luc ARNAUD	
M. Éric LEGRIGEOIS	Représentant le Préfet de Région - Directeur DEAL
M. Jean-Louis VERNIER	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Directeur Adjoint DEAL
M. Bruno CAPDEVILLE	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - SPEB/DEAL
Mme Clémentine MONTANÉ	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - SCPDT/DEAL
M. Stéphane DEHEUL	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF
M. Didier CAMY	Agence Régionale de Santé - ARS

Assistaient à la séance

Mmes Isabelle BARNÉRIAS, Marie-France BERTOME (DEAL), Anne-Lise BELLANCE (ODE), Anne CIRANCIEN-HUET (Conseil Régional), Géraldine LALA (SICSM), Maryse DUBRÉAS (SCCNO), Christine MORIN (SCNA) ;
MM. Denis ETIENNE (DEAL), Thierry CLÉMENT (DAAF) Loïc MANGEOT (ODE), Éric BORDÈS, Directeur de l'AFD, Mickaël MARÉCHAL (SCNA), Joachim BOUQUÉTY (Président du SCNA), Marc-Michel DÉAU (Conseil Général), FÉRRÉOL et VOYER (SICSM), Jean-Max CORANSON-BEAUDU (ODYSSI/CACEM), Emmanuel COLLIN (SME).

Ordre du jour

1. Les priorités en matière d'assainissement collectif,
2. La présentation de l'étude sur l'eau réalisée par l'Agence Française de Développement,
3. La stratégie du Comité de Bassin,
4. Les travaux des Commissions du Comité de Bassin,
5. La présentation du portail du Bassin Martinique,
6. Questions diverses.

Ouverture de la séance par M. Daniel CHOMET - Président du Comité de Bassin

Monsieur Daniel CHOMET rappelle l'importance de la problématique assainissement en Martinique et la nécessité d'une action concertée avec les syndicats. Il souhaite contractualiser les engagements pour la mise en œuvre des actions prioritaires, afin d'éviter les contentieux pour non respect des directives européennes. Il rappelle qu'il a déjà eu des échanges avec les Présidents de syndicats en mai et novembre 2010 et précise que les concertations vont se poursuivre.

Monsieur Maurice MONTÉZUME signale l'existence d'un article de l'association "*France Nature Environnement*" du Mercredi 1er décembre 2010 intitulé «Boues de dragage : la grande omerta», dans lequel il est fait référence au dragage de la baie du Marin («Martinique, les boues de la honte»).

Après lecture de l'article concernant la Martinique, M. Maurice MONTÉZUME demande qu'une motion soit instruite lors de la prochaine plénière, afin que le Comité de Bassin soit informé de ce type de projet et donne un avis. Il demande plus de vigilance pour le curage de l'embouchure de la Rivière-Salée et précise qu'il existe des solutions alternatives au clapage en mer et qu'elles doivent être étudiées.

Monsieur Daniel CHOMET répond que le Comité de Bassin va se saisir de ce dossier, en lien avec les commissions thématiques. Il explique qu'au-delà des aspects environnementaux, il y a des questions de coûts et de gouvernance à prendre en compte.

Monsieur Éric LEGRIGEOIS signale qu'il assiste à la réunion en tant que représentant du Préfet de la Martinique, qui s'excuse de son absence. Il précise qu'à l'avenir M. Jean-Louis VERNIER continuera d'être le contact privilégié du Comité de Bassin pour la DEAL.

Monsieur Daniel CHOMET rappelle l'ordre du jour :

1. Les priorités en matière d'assainissement collectif,
2. La présentation de l'étude sur l'eau réalisée par l'Agence Française de Développement,
3. La stratégie du Comité de Bassin,
4. Les travaux des Commissions du Comité de Bassin,
5. La présentation du portail du Bassin Martinique,
6. Questions diverses.

1. Les priorités en matière d'assainissement collectif

Présentation PowerPoint de M. Jean-Louis VERNIER, Directeur adjoint de la DEAL.

2. Étude sur l'eau réalisée par l'Agence Française de développement

Présentation PowerPoint du rapport intitulé : « Étude prospective : les collectivités locales face aux enjeux de l'eau et de l'assainissement en Martinique – Table ronde » - Février 2011 - Jérôme BOUGELOT- Claire TASSIN, par M. Éric BORDES, Directeur de l'AFD.

3. La stratégie du Comité de Bassin

Après la présentation des points 1 et 2, M. Daniel CHOMET aborde le point 3 en précisant que l'objectif est de définir des priorités communes, en tenant compte des priorités de chacun et des coûts des différentes opérations. Pour cela, il a prévu un programme de rencontres « au pas de charge » avec les Présidents des Syndicats, afin de préparer un document consensuel (« stratégie martiniquaise ») à présenter à l'ensemble des bailleurs de fonds, dans un esprit de partage de l'effort financier entre les différents partenaires. L'enjeu est la réunion de mai 2011 avec l'ONEMA où il sera demandée une rallonge de l'enveloppe actuelle de 7 M€ qui a été totalement engagée. Il précise que la plénière d'aujourd'hui a pour but avant tout de favoriser un échange libre sans qu'aucune décision formelle ne soit prise.

Regroupées par thématique, les discussions ont portées sur :

Le prix de l'eau

Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU, représentant de la CACEM et de ODYSSI a fait remarquer que :

- Le prix de l'eau est relatif et qu'il n'est pas si élevé qu'on le dit en Martinique (40 à 50 € / logement) si on le compare au coût de l'accès à l'Internet,
- Les distributeurs ont des marges très réduites (de 0 à 5%),
- 100% des produits utilisés pour potabiliser l'eau sont importés avec un fort taux d'octroi de mer, ce qui augmente les coûts de traitement.

Monsieur Arthur TRÉBEAU (ASSAUPAMAR) lui répond que l'on ne peut pas comparer le prix de l'eau et d'Internet, dans la mesure où l'eau est indispensable et que c'est un bien commun.

Monsieur Maurice MONTÉZUME précise que le coût de l'eau ne doit pas être un problème car c'est une ressource abondante à la Martinique et que par conséquent, elle doit être le moins cher possible.

Monsieur Maurice MONTÉZUME et M. André FÉRÉOL estiment que « l'eau ne paye pas l'eau », puisqu'il faut des subventions importantes pour réaliser les travaux.

Monsieur Loïc MANGEOT confirme que le principe de "*pollueur-payeur*" est bien appliqué, mais qu'il existe des dérogations autorisant une fongibilité entre AEP et assainissement.

Monsieur Antoine VÉDÉRINE estime quand à lui qu'aujourd'hui les pollueurs ne sont pas les payeurs et que le coût de l'eau, dû essentiellement à l'assainissement, est prohibitif.

Monsieur Jean-Louis VERNIER précise que le prix de l'eau en Martinique n'est pas cher dans l'absolu, mais qu'il est élevé, si on le compare au prix de l'eau en métropole.

Le contrôle de l'assainissement (investissements, traitement des eaux)

Monsieur Arthur TRÉBEAU (ASSAUPAMAR) demande s'il existe un organisme indépendant qui contrôle les fermiers. Il prend l'exemple de la station du Lorrain qui est souvent réparée et de plusieurs STEP du SCNA dont les rejets ne seraient pas conformes.

Monsieur Maurice MONTÉZUME précise que les travaux d'assainissement entraînent des dépenses considérables et il demande plus de transparence dans l'utilisation des financements.

En ce qui concerne la transparence, M. Danel CHOMET demande aux Présidents de Syndicats, la diffusion des éléments qu'ils ont fournis au bureau d'étude chargé de la réalisation de l'étude AFD, afin de pouvoir construire un scénario commun sur la base d'une analyse détaillée. Il précise que les travaux / échanges en plénière font partie de cet exercice de transparence.

Madame Maryse DUBRÉAS (SCCNO) explique que le fermier ne fait qu'exploiter le réseau et que c'est le syndicat qui s'occupe des investissements et contrôle les travaux de la collectivité.

Madame Christine MORIN (SCNA) précise qu'il y a des contrôles très réguliers en terme d'assainissement, mais que les stations et les réseaux ne sont pas en très bon état.

Monsieur FABIEN (SMDS) signale que les fermiers sont contrôlés par les techniciens des syndicats et la police de l'eau. Il y a aussi un contrôle comptable annuel réalisé par un organisme indépendant.

Monsieur André FÉRRÉOL explique que les syndicats sont aujourd'hui mieux structurés que par le passé et que les moyens humains existent pour effectuer les contrôles nécessaires.

Monsieur Jean-Louis VERNIER explique que pour les STEP, il y a à la fois un auto-contrôle et des contrôles inopinés, réalisés par la "Police de l'eau".

Financement / Investissements

L'AFD a estimé les besoins en investissement à 135 M€ pour les x prochaines années et les priorités de la MISE représentent 70% de ces besoins. Il y a une enveloppe annuelle de 14,5 M€ de l'ONEMA réservée aux DOM, dans le cadre de la solidarité inter-bassins, mais aujourd'hui cette enveloppe est à partager entre plus de DOM qu'auparavant (Mayotte est devenu un DOM) et les COM (Nouvelle Calédonie, par exemple). L'enjeu est donc de renégocier cette enveloppe au regard des priorités en assainissement à la Martinique et des risques de contentieux avec l'Union Européenne.

Madame Maryse DUBRÉAS explique que le SCCCNO n'a pas une capacité d'autofinancement suffisante et que pour que les projets aboutissent, il faut que les taux de subvention soient revus à la hausse. Elle donne l'exemple des projets de nouvelles STEP sur Saint-Pierre et le Carbet pour lesquels des projets existent, mais pas la capacité de financement.

Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU (ODYSSI) propose de mutualiser les moyens pour réaliser des investissements lourds.

Monsieur VOYER (SICSM) précise qu'il est d'accord avec ses collègues du SCCCNO et du SCNA concernant les difficultés financières qui obligent à repousser les investissements.

Monsieur Loïc MANGEOT informe de l'existence d'un projet de loi permettant un service unifié de l'assainissement, ce qui aura un impact important dans les prochaines années.

Monsieur Daniel CHOMET précise que l'eau étant un bien commun, il faut imaginer des approches communes ; et que cela passe peut-être par la création d'un syndicat unique. C'est un sujet dont le Comité de Bassin doit se saisir et sur lequel il faut conduire une réflexion à grande échelle.

Priorités

Il n'y a pas de stations prioritaires pour le SCNA au titre de la MISE, mais il y a des stations supérieures à 2 000 EH qui entreront rapidement dans les priorités. Le taux de raccordement est faible (par exemple, le centre du bourg du Gros-Morne n'est pas raccordé). Le SCNA est en train d'élaborer un schéma directeur pour classer les priorités.

Monsieur Daniel CHOMET explique qu'en terme de priorités, il faut :

- modifier les niveaux d'intervention (augmenter la part des subventions pour palier aux difficultés d'investissement des syndicats),
- intervenir sur « les priorités des priorités » (voir présentation de M. Jean-Louis VERNIER), puis échelonner l'intégration de nouvelles priorités (dont l'assainissement non collectif).

Monsieur Jean-Louis VERNIER explique que de nouvelles priorités vont rapidement apparaître en raison de l'application des nouvelles normes en matière de qualité des eaux de baignade, avec un durcissement de la réglementation européenne pouvant entraîner des fermetures de baignades pour plusieurs années, ce qui aurait des répercussions économiques très lourdes.

A ce propos, l'ARS précise qu'il y a aussi un véritable enjeu sanitaire si la qualité des eaux de baignade n'est pas bonne.

Monsieur VOYER confirme qu'avec les futures normes de qualité des eaux de baignade, il faudra des stations de plus en plus performantes, et donc qu'il y aura de plus en plus de priorités à traiter en matière d'assainissement.

Forages

Monsieur Maurice MONTÉZUME fait remarquer qu'il y a un manque de concertation en ce qui concerne la recherche d'eau souterraine et les forages de manière générale.

Monsieur MARÉCHAL (SCNA) explique qu'il y a une volonté commune des services techniques et des élus d'améliorer l'exploitation de l'eau souterraine. Cependant, il n'y a pas de marché global de forage, mais des études visant à évaluer la ressources.

Monsieur André FÉRRÉOL (SICSM) précise que les forages sont très couteux et que des réalisations sont prévues entre plusieurs syndicats.

4. Présentation du portail du Bassin Martinique

Présentation PowerPoint du portail national d'information sur l'eau (SIE) et du portail du bassin Martinique (en cours de construction) par M. Loïc MANGEOT, Directeur adjoint de l'ODE.

5. Les travaux des commissions thématiques

Monsieur Daniel CHOMET explique que de nombreux sujets abordés dans la matinée devront être traités par les commissions thématiques du Comité de Bassin. Suite aux courriers envoyés aux Présidents des Commissions, M. Daniel CHOMET attend en retour des propositions de sujets à traiter avec un calendrier et un programme de travail (avec restitutions régulières). Pour ce faire, l'ensemble des membres des Commissions seront invités lors des prochaines plénières du Comité de Bassin.

Présentation PowerPoint des sujets que souhaite aborder la commission « *Milieux Naturels Aquatiques* » par M. Denis ETIENNE, Chargé de mission « DCE et gouvernance de l'eau » (DEAL Martinique).

Madame Josette NICOLE, Présidente de la Commission « *Urbanisme - Assainissement - Industrie* » déclare que sa commission se réunira fin mars.

Madame Véronique PAMPHILE, Présidente de la Commission « *Information - Communication - Éducation* » demande qu'il y ait un retour d'information de la part des autres commissions afin de transmettre lesdites informations à la population. Par ailleurs, elle souhaite que lui soient communiqués la liste et les contacts des membres de sa commission. Elle a déjà identifié un certain nombre de thèmes d'intervention :

- Eau de proximité, en travaillant avec les acteurs de terrains et dans le cadre de contrat avec des associations,
- Éducation à l'environnement, avec des projets touristiques et scientifiques,
- formation aux métiers des l'eau.

Monsieur Daniel CHOMET demande qu'il y ait une vraie politique de communication avec un prestataire dédié et l'appui de la DEAL.

6. Questions diverses

La prochaine plénière est prévue fin mai 2011.

Le Président remercie les participants à cette réunion plénière du Comité de Bassin pour leur disponibilité et lève la séance à 13h00.

Le Président du Comité de Bassin



Daniel CHOMET

()

()